



LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

Le 6 août avait lieu la dernière réunion de la défunte RIRHL (Régie inter municipale de récupération des Hautes-Laurentides). Après une longue saga judiciaire nous avons dissous la Régie et distribué les avoirs financiers entre les différents partenaires impliqués.

Le dimanche 22 août, j'ai accepté l'invitation du maire de Mont-Tremblant, monsieur Pierre Pilon, pour un projet de peinture en direct au profit de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-haut. Malgré mon manque d'expérience j'ai pu compter sur les précieux conseils de mon artiste invitée. Je remercie Louise Gaudreau pour ses bons conseils et sa patience. Les toiles ont été mises en vente lors du tournoi de golf de la Fondation le 26 août.

Le 27 août une réunion extraordinaire de la RIDR (Régie inter municipale des déchets de la Rouge) a eu lieu pour entériner l'entente de principe pour le renouvellement d'une entente avec la ville de Rivière-Rouge pour l'enfouissement sur son territoire, en voici les grandes lignes :

- Création d'un fonds de protection de l'environnement de 100 000\$ sur 2 ans pour contrer les effets néfastes sur l'environnement;
- Compensation comme ville hôte pour Rivière-Rouge de 1,75 \$ la tonne de matières résiduelles enfouies, compensation de 0,50 \$ la tonne pour tous les autres tonnages entrant sur le site pour les matériaux secs;
- Un ticket modérateur de 5 \$ la tonne si dépassement de 33 000 tonnes dans le site,
- Entente pour une période de 10 ans et renouvelable;

Suite à l'acceptation par les représentants de la Régie, il faut maintenant que toutes les Municipalités acceptent cette entente.

Le 31 août, j'ai été le président d'honneur du tournoi de golf de la Fondation du Centre de services de Rivière-Rouge. Sans contredit il s'agit encore d'une réussite magnifique. Plus de 100 000 \$ ont été recueillis. Je remercie tous les commerçants de notre Municipalité ainsi que toute la population de cet effort collectif. Il ne faut pas oublier de remercier l'équipe de la Fondation ainsi que son président monsieur Gilles Joannette pour leur magnifique travail.

Pour terminer je vous souhaite un bon début d'automne.

Le maire
Gilbert Brassard



SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS D'AOUT 2009

Voici le compte-rendu de la séance ordinaire de conseil tenue le 17 août 2009.

Administration et finances

Considérant les élections municipales du 1^{er} novembre prochain, le conseil a adopté les taux de rémunération du personnel électoral et autorisé la directrice générale et présidente d'élection à encourir et payer toute dépense requise pour la tenue des élections.

Service des travaux publics

Puis, en prévision de la saison hivernale 2009-2010, le conseil a autorisé le directeur des travaux publics, monsieur Marc Éthier, à aller en appel d'offres pour l'achat d'abrasif et pour l'achat de sel en vrac de même que pour l'entretien des accès des édifices municipaux.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

Au niveau des dérogations mineures, le conseil a étudié et accordé deux demandes, à savoir :

demande pour une dérogation de 0,4 mètre pour la construction d'un vestibule en cour avant situé au 3969, chemin du Lac-Labelle, matricule 0325-35-6576;

demande pour une dérogation en rapport avec le lotissement d'un chemin, pour le matricule 0926-52-9060, relative à :

- la pente de la section du chemin identifiée par les lots 4-16 et 2-21, rang B du cadastre du village qui est supérieure de 1,60 % et 2,09 % à la norme établie;
- la pente du cul-de-sac de la section du chemin identifiée par le lot 2-21, rang B du cadastre du village qui est supérieure de 8,06 % à la norme établie;
- l'intersection de rue de la section du chemin identifiée par le lot 4-16, rang B du cadastre du village qui est supérieur de 7,28 % à la norme établie.

Pour ce qui est de la poursuite des dossiers en environnement, le conseil a résolu de prolonger l'embauche de madame Maryse Blanchette jusqu'au 13 novembre 2009.

Par ailleurs, un mandat a été donné à Isabelle Labelle, arpenteur-géomètre pour la préparation d'une description technique pour permettre l'acquisition, par la Municipalité, d'une partie du lot 306-p, du cadastre du village, appartenant à monsieur André Alarie.

Service incendie

En ce qui concerne le service incendie, une politique relative à l'assiduité des pompiers a été adoptée, en remplacement de la précédente, et ce, pour favoriser une gestion optimale de ce service.

Loisirs, tourisme et famille

Au niveau des loisirs, en prévision de l'hiver à venir, le conseil a autorisé madame Janick Nantel, directrice par intérim du service des loisirs à aller en appel d'offres sur invitation pour l'entretien et la surveillance des patinoires.

Il a aussi été résolu de renouveler l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant prévoyant que la Municipalité de Labelle assume les frais de non-domiciliés que chargera Mont-Tremblant pour nos jeunes, garçons et filles, qui s'inscriront au hockey ou au patinage artistique. La résolution prévoit aussi le remboursement, pour le même genre d'activité, des frais de non-domiciliés qu'aurait à assumer tout jeune qui s'inscrira dans une autre municipalité.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé de mettre en place un programme de remboursement de couches de coton, chanvre ou bambou afin d'encourager l'utilisation de couches réutilisables.

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, SUITE

En outre, le conseil municipal, par résolution, appui la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour que la pratique d'activités récréatives touristiques de sports non motorisés soit autorisée sur le Parc Linéaire le P'tit Train du Nord.

Finalement, le conseil a décidé d'octroyer une aide financière supplémentaire au Comité de la gare pour couvrir une partie des frais reliés à l'accueil touristique au musée de la gare durant la saison estivale 2009.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du 17 août 2009.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 21 septembre prochain, à 20 h.

ÉLECTION MUNICIPALE 2009

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

À partir du 13 septembre, débutera la période électorale pour l'ensemble de municipalités du Québec.

Pour en savoir plus vous pouvez, en tout temps communiquer avec le bureau du Directeur général des élections du Québec en composant, sans frais, le 1-888-élection.

Pour ce qui est des diverses étapes du processus électoral à Labelle, vous pourrez, en outre, consulter les divers avis publics qui seront affichés à l'hôtel de ville et à la maison de la culture et, jusqu'au 30 septembre, au quai public du lac Labelle.

Je vous invite aussi à consulter le site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>, à la page d'accueil, « En bref » vous trouverez la section « Info élection 2009 ». J'y placerai, tous les avis publics, les formulaires que vous pourriez avoir besoin, et diverses informations pertinentes.

Par ailleurs, n'hésitez pas à me contacter directement, il me fera plaisir de répondre à vos questions.

Christiane Cholette, présidente d'élection
1, rue du Pont
Labelle (Québec) J0T 1H0
(819) 681-3371, poste 5004
ccholette@municipalite.labelle.qc.ca

MISE EN CANDIDATURE

Postes ouverts aux candidatures :

Poste de maire
Postes de conseillers numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection, à partir du 18 septembre.

La période de mise en candidature se termine le 2 octobre à 16 h 30.

Si, à la fin de la période de mise en candidature, un seul candidat a produit une déclaration de candidature au poste de maire ou à l'un des postes de conseiller ledit candidat sera proclamé élu sans opposition.

Si plus d'un candidat se présentent au poste de maire ou à l'un ou l'autre des postes de conseiller, il y aura élection.

ÉLECTION PAR LA POSTE POUR LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS

Je vous informe que la Municipalité de Labelle a décidé, à l'instar de 120 municipalités sur 1109 au Québec, de permettre le droit de vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés, et ce, afin de faciliter l'expression de la démocratie.

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble à Labelle mais non domiciliés à Labelle, et donc admissible par ce vote par correspondance a reçu, par courrier, l'information requise pour faire sa demande. S'il ne l'a pas reçu, il peut communiquer avec la présidente d'élection.

COLLECTE DE GROS REBUTS

Nous tenons à vous faire un rappel sur la date de collecte des gros rebuts qui se déroulera le **28 septembre** prochain.

De plus, nous vous rappelons que les matières refusées, sont les suivantes:

- Réfrigérateurs;
- Congélateurs;
- Climatiseur d'air;
- Produits dangereux (peinture, huiles usées, pesticides, engrais, etc);
- Bonbonnes de propane;
- Batteries d'auto et pneus.

Merci de votre collaboration!

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE *Info municipale*

Prenez note que la date de tombée et la date de parution ont été devancées d'une semaine.

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée: 18 septembre 2009

Date de parution: 8 octobre 2009

Veuillez noter que vous pouvez retrouver plusieurs informations supplémentaires en consultant le site de la Municipalité au

www.municipalite.labelle.qc.ca

De plus, si vous désirez émettre vos commentaires sur l'*Info municipale* ou encore vous inscrire pour le recevoir par courriel, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante :

info@municipalite.labelle.qc.ca

Quoi faire lorsque les ours rôdent tout près?

Les conditions climatiques de l'été 2009 ont amené l'ours noir à s'approcher des résidences à proximité des boisés. Certaines habitudes de vie favorisent la fréquentation par l'ours des lieux habités par les citoyens alors que certains dispositifs dissuadent l'animal de s'approcher des habitations. Nous vous suggérons de favoriser l'adoption de comportements responsables inspirés des trois règles d'or suivantes:

- Ne nourrissez jamais les ours;
- Entreposez la nourriture et les ordures hors de leur portée;
- Minimisez les odeurs associées à la nourriture et aux ordures.

Voici des conseils plus précis:

Gérez vos déchets

- Jusqu'au jour de la collecte, entreposez les ordures dans un abri fermé ou dans des contenants à l'épreuve des ours;
- N'enterrez pas les ordures, non seulement parce que cette pratique est interdite, mais aussi parce que les ours peuvent creuser jusqu'à deux mètres de profondeur pour les trouver;
- Minimisez les odeurs en rinçant les contenants en plastique et les boîtes de conserve;
- Gardez les restes de viande au congélateur jusqu'au jour de la collecte.

Gérez les autres sources de nourriture

- Si vous avez des problèmes avec les ours, cessez de nourrir les oiseaux entre le mois d'avril et le mois de novembre. Vous pouvez toutefois munir vos mangeoires d'un plateau collecteur qui empêche les graines de tomber au sol;
- Au cours de l'été, vous pouvez attirer les oiseaux avec d'autres moyens comme des bains d'eau, nourrir les colibris, etc.;
- Garder la nourriture pour chat et pour chien à l'intérieur ou dans un contenant hermétique;
- Enlevez tous les fruits des arbres dès qu'ils atteignent la maturité et ramassez ceux qui sont tombés.

Protégez votre propriété

- Une fois que votre chalet est fermé ou laissé temporairement inoccupé, n'y laissez aucune nourriture;
- Tenu sous surveillance, un chien attaché ou gardé dans un chenil de même qu'une lumière forte qui éclaire votre propriété peuvent empêcher un ours de rôder.

Dans la majorité des cas, les ours noirs ne menacent aucunement l'humain.

Si un ours semble menaçant ou persiste dans le secteur, contactez un agent de la protection de la faune, un corps policier ou le S.O.S. braconnage au 1-800-463-2191.

N'oubliez pas que l'humain peut changer, l'ours non!

* Extrait d'un communiqué du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du 14 août 2009





Ce que vous devez savoir sur la réglementation municipale

La bande riveraine



Voici un résumé de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Labelle en ce qui a trait aux normes relatives à la protection des bandes riveraines.

Notez qu'en cas de contradiction avec la réglementation d'urbanisme, c'est le Règlement qui prévaut.

Interprétations

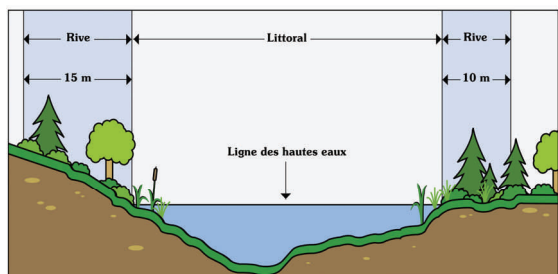
Rive: bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La profondeur de la rive à protéger, dans le cas des cours d'eau à débit réguliers et les cours d'eau intermittents, se mesure comme suit :

- a) la rive a un maximum de dix (10) mètres lorsque la pente est inférieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de cinq (5) m de haut.
- b) la rive a un minimum de quinze (15) mètres lorsque la pente est continue et supérieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de plus de cinq (5) m de hauteur.
- c) en tout temps la rive a un minimum de quinze (15) mètres le long de la Rivière-Rouge.

Ligne des hautes eaux : ligne qui délimite le littoral et la rive des lacs et cours d'eau; cette ligne des hautes eaux se situe à la ligne naturelle des hautes eaux, c'est-à-dire :

- à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres, ou s'il n'y a pas de plantes aquatiques, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau;
- dans le cas où il y a un mur de soutènement légalement érigé, la ligne des hautes eaux correspond au haut de l'ouvrage;

Ouvrage : tout bâtiment, toute construction, toute utilisation, toute excavation ou transformation du sol y compris le déboisement ainsi que les travaux de remblai et de déblai.



Travaux, constructions ou ouvrages non permis dans la rive

- ✦ Tout agrandissement d'un bâtiment accessoire ou principal;
- ✦ Toute augmentation de la superficie de plancher d'un bâtiment accessoire ou principal;
- ✦ Toute érection de murets, clôtures et murs;
- ✦ Toute nouvelle construction d'un bâtiment accessoire ou principal;
- ✦ Toute tonte de gazon, débroussaillage et abattage d'arbre;
- Tout ouvrage de remblai ou déblai.

Travaux, constructions ou ouvrages autorisés dans la rive

- ✦ Aménagement de quais flottant ou sur pilotis;
 - ✦ Toute réparation ou démolition d'un bâtiment accessoire ou principal;
 - ✦ Tous travaux de revégétalisation de la rive;
 - ✦ Tout dégagement de la végétation sur un pourtour de deux (2) mètres de tout bâtiment secondaire ou principal;
- Tout aménagement d'un accès à la rive selon les dispositions suivantes :

Lorsque la pente de la rive est inférieure à 30%, la coupe nécessaire à l'aménagement d'une (1) ou deux (2) ouvertures dont leur largeur combinée n'excède pas cinq mètres est permise.

Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30 %, l'élagage et l'émondage nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre (trouée dans l'écran de végétation visant à permettre la vue sur le plan d'eau) d'une largeur maximale de 5 mètres est permis. L'élagage et l'émondage ne permettent pas la coupe du tronc de l'arbre.

Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30%, le débroussaillage et l'élagage nécessaires à l'aménagement d'un sentier d'une largeur maximale de 1,2 mètre, réalisé sans remblai ni déblai, est permis. Dans le but d'éviter l'érosion, ce sentier doit être végétalisé et, autant que possible, être aménagé de façon sinueuse en fonction de la topographie.

Le débroussaillage et l'élagage nécessaires à l'aménagement d'un escalier d'une largeur maximale de 1,2 mètre construit sur pieux ou sur pilotis de manière à conserver la végétation des herbes et arbustes existants en place, est permis.

Suite...

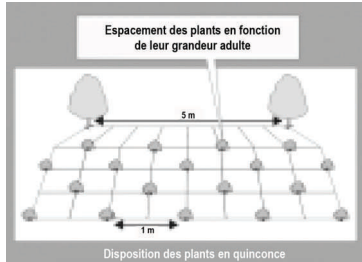
Revégétalisation de la rive sur 10 mètres

Lorsque la rive ne possède plus son couvert végétal, il est désormais obligatoire pour chaque propriétaire riverain de revégétaliser sa rive sur les 10 premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux.

Méthode pour revégétaliser la rive

Les arbustes doivent être plantés en quinconce (en diagonal), à une distance maximale d'un mètre l'un de l'autre. Pour les arbres, ils doivent être plantés à une distance maximale de cinq mètres à partir du tronc.

N'oubliez pas que l'utilisation d'engrais est **interdite** dans la bande riveraine. Si les végétaux sont placés en fonction de leurs besoins vitaux en humidité et lumière, aucune application de ces produits n'est nécessaire.



Utilités des normes de protection de la bande riveraine

La végétation naturelle de la bande riveraine est essentielle à la bonne santé de nos lacs. Celle-ci sert de filtre entre la terre et l'eau. Elle séquestre les matières nutritives et les polluants, elle forme des remparts naturels contre l'érosion, elle régularise les cycles hydrologiques, elle abaisse la température du lac et elle procure un habitat de choix et un réservoir alimentaire pour la faune et la flore. C'est pourquoi la manière dont on aménage les rives est si importante pour préserver la santé et l'intégrité des lacs et cours d'eau.

Exemple de végétaux autorisés afin d'effectuer la revégétalisation de la rive:

Arbustes inférieurs à deux mètres :
Cornouiller stolonifère
Myrique baumier
Spirée à feuille large
Partenocisse à cinq folioles
Physocarp nain
Rosier inerme

Arbres sur sol sec :
Épinette blanche
Tilleul d'Amérique

Arbustes de deux à cinq mètres:

Aulne rougeux
Viorne trilobée
Saulx à chatons
Amélanchier du Canada
Sureau blanc

Arbres sur sol humide :

Cèdre blanc
Érable argenté
Érable rouge
Mélèze laricin
Frêne noir
Frêne rouge

Informations additionnelles

Pour de plus amples informations, communiquez avec le service de l'urbanisme, au :

Téléphone : (819) 681-3371, poste 5008

Courriel : cbarrette@municipalité.labelle.qc.ca

Pour un meilleur service à la population, le service de l'urbanisme vous recommande de prendre un rendez-vous avant de vous présenter à ses bureaux.

Pour des informations sur la revégétalisation des berges, consulter le site du RAPPEL ou les publications du Conseil régional de l'environnement des Laurentides au :

<http://www.rappel.qc.ca/vie-riveraine/pratiques-riveraines.html#artificialisation>

<http://www.crelaurentides.org/bleu/publications.shtml>

STRATÉGIE NO 1 POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE NOS LACS

Comme vous le savez sans doute, les résidences isolées qui ne sont pas reliées à un système d'égout doivent être munies d'un dispositif d'épuration des eaux usées conformément au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).

La fosse septique accumule, avec le temps, une importante quantité de solides et d'écume. Lorsque la fosse septique est pleine de boue septique, elle perd alors toute son efficacité et laisse inévitablement s'échapper des matières en suspension pouvant être une source de pollution. De plus, le champ risque de se colmater le rendant inefficace.

Afin d'éviter de sérieux problèmes, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) fixe à tous les deux ans la vidange des fosses qui desservent des résidences permanentes et à tous les quatre ans les fosses des chalets d'été ou résidences saisonnières.

Lorsque vous ferez vidanger votre fosse septique, s'il vous plaît, faites parvenir une copie du reçu de la vidange à la municipalité. Ce registre permettra un contrôle efficace de la fréquence des vidanges.

SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME

(819) 681-3371

JANICK NANTEL

POSTE 5009



PROGRAMMATION LOISIRS D'AUTOMNE

Pour connaître tous les cours et toutes les activités qui vous sont offerts cet automne, je vous invite à consulter la **programmation loisirs d'automne** qui est disponible depuis le jeudi 3 septembre dernier à même votre Publi-sac. Vous pouvez également vous la procurer à la réception de l'hôtel de ville au 1, rue du Pont, Labelle.

Invitation au lancement d'un circuit d'interprétation géologique et géomorphologique / Sentier national du Québec

Chers Labellois et Labelloise, nous avons l'honneur de vous inviter, le samedi 3 octobre 2009, au lancement d'un circuit d'interprétation géologique et géomorphologique du Sentier national du Québec, à la Gare de Labelle (Municipalité de Labelle).



CCap360

Ce circuit a été réalisé par Brigitte Poirier, diplômée à la maîtrise en géographie (UQAM), sur les sentiers de l'Héritage, d'Alléluia et d'Expédition/Cap360/Mont-Gorille. Il s'agit d'une contribution à l'offre écotouristique de ces sentiers, accès exceptionnels qui permettent la découverte des paysages et du patrimoine naturel de votre région.

Ce circuit comporte 20 géosites identifiés par le biais de pastilles colorées et numérotées. Les géosites sont des vestiges d'événements géologiques qui permettent d'en savoir plus sur l'évolution des paysages - de la formation des Laurentides, il y a 1,6 à 1,0 milliard d'années, de la période glaciaire, il y a 80 000 ans et de la période postglaciaire, de 10 250 ans à nos jours.

Cet événement sera l'occasion de vous faire découvrir ce circuit et son dépliant d'interprétation qui sera en vente à un prix spécial de lancement. Vous serez conviés à participer à une courte randonnée d'interprétation afin de découvrir quelques uns de ces vestiges.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

9h00-9h30	Accueil et goûté
9h30-9h35	Ouverture de l'événement par Michèle Allaire (coordonnatrice Sentier national, section Laurentides)
9h35-10h00	Mot de bienvenue des invités d'honneurs
10h00-10h30	Présentation du circuit de géosites et du dépliant d'interprétation par Brigitte Poirier
10h30-10h45	Déplacement vers le départ du sentier (Cap360)
10h50-10h55	Coupe du ruban pour le lancement du circuit d'interprétation par Brigitte Poirier et ses invités
11h00-11h30	Départ pour une courte randonnée d'interprétation
11h30-12h30	Sentier de retour

En cas de pluie, une conférence et un diaporama seront présentés à la salle Valiquette, située au 7393, boul. Curé-Labelle, *Municipalité de Labelle*

(2^{ème} étage : bibliothèque municipale de Labelle)

On vous attend en grand nombre!

Informations : Brigitte Poirier, bpoirier09@gmail.com

CHAMPIONNAT D'ENDURO CANADIEN 2009 UNE PREMIÈRE POUR LES COURSES HORS-ROUTE CANADIENNE

L'organisation World Enduro Canada (WEC) est fière d'annoncer le Championnat d'Enduro Canadien (CEC) 2009. Cette formule excitante de course hors-route qui fait rage au plan international est maintenant chez nous. Avec le succès du premier événement qui a eu lieu à Parry Sound, Ontario, en 2008, l'organisation a étendu son programme pour créer un Championnat Enduro Canadien qui se dispute sur huit courses. Les résultats de chaque journée sont comptabilisés individuellement. Les champions par classes, ainsi que les champions Canadiens sont déterminés par les points accumulés à chaque événement.

Le Championnat d'Enduro Canadien utilise des transpondeurs à la fine pointe de la technologie pour obtenir des résultats rapides et précis. Les transpondeurs sont portés par tous les participants. Cette technologie permet à tous les coureurs d'obtenir non seulement le résultat de sa course, mais aussi ses temps à chaque étape (check-point), et de chacun de ses tours de piste.

**Il est de retour
LE MYTHIQUE ENDURO
DE**

Labelle

12 et 13 septembre 2009
info: www.ceclabelle.ca
Commandité par les Détaillants

BMW Motorrad
Du Québec

Evasion BMW

MONETTESPORTS

STADIUM

BELL

WEC

CAMELBAK

NOUVEAUTÉ *** NOUVEAUTÉ *** NOUVEAUTÉ

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES COUCHES DE COTON

C'est maintenant chose faite! À la Municipalité de Labelle nous avons à cœur l'environnement et nous souhaitons encourager les jeunes familles à utiliser les couches de coton. **Pour plus d'information sur ce programme vous pouvez communiquer avec le service des loisirs et du tourisme.**

Pour compléter une demande, vous pouvez vous procurer le formulaire à la réception de l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle ou sur le site Internet au www.municipalite.labelle.qc.ca

Conditions d'admissibilité :

- Être résident de la Municipalité de Labelle;
- Avoir donné naissance à un enfant dans les 18 derniers mois;
- Avoir fait l'achat d'un ensemble de couche de coton d'une valeur minimum de 200 \$;
- S'engager auprès de la Municipalité à utiliser les couches de coton en signant l'engagement intégré à la demande d'adhésion au programme;

Documents à fournir à la Municipalité de Labelle :

- Preuve de résidence du parent et de l'enfant (facultative si votre nom apparaît au rôle foncier);
- Preuve de naissance de l'enfant (certificat de naissance);
- Preuve d'achat (facture originale).

Remboursement émis :

- 1^{er} enfant : remboursement de 100 \$ sur l'achat d'un ensemble de départ de couches de coton d'une valeur minimum de 200 \$;
- 2^{ème} enfant et subséquent : remboursement de 50 % de la facture, sans minimum d'achat requis, jusqu'à concurrence de 100 \$.

LES GRANDS THÉS DE CHINE (DÉGUSTATION)

Qi Gong, technique de santé millénaire.

Soirée d'information sur cette gymnastique chinoise vieille de 3 000 ans.

Dégustation de thés chinois. Explication de leur provenance, leurs procédés de fabrication et leurs bienfaits. Le tout agrémenté de projection sur la Chine.

Horaire: Le mercredi 9 septembre 2009

Début: 19 h

Lieu: Salle Valiquette

Coût: 10 \$

Information: Marc-André Latour
819-425-6557

Service des loisirs et du tourisme



Rappel des règlements pour la protection des lacs :

Il est à noter qu'il est interdit, depuis 2008, de couper le gazon dans la rive. Les propriétaires qui entretiennent encore leur gazon à l'intérieur de la rive sont passibles d'un constat d'infraction et d'une amende d'un minimum de 300 \$ plus les frais d'administration pour une première infraction.

De plus, il est obligatoire de revégétaliser la rive sur une distance de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Un délai de 3 ans a été accordé aux propriétaires riverains pour se conformer à ce règlement. Ce délai se termine en 2010 et dès l'été prochain, des constats d'infraction seront émis aux propriétaires riverains n'ayant pas entrepris le processus de reboisement de rive. Il est également à noter que la revégétalisation de la bande riveraine se fait avec une combinaison de végétaux des trois (3) strates (herbes, arbustes et arbres) de type **indigène et riverain**.

Pour ceux qui désirent plus d'information sur le sujet et/ou ont besoin de conseils vous êtes invités à communiquer avec Maryse Blanchette, chargée en environnement, par téléphone (819) 681-3371 poste 5031 ou par courriel : environnement@municipalite.labelle.qc.ca.





SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

(819) 681-3371

STEPHEN POTTS, POSTE 5023

URGENCE 9.1.1

LE PARE-FEU DU CHEF



L'été est déjà fini, l'école est commencée et l'automne approche, et les possibilités de nuits plus fraîches nous allons commencer à faire un petit feu pour réduire l'humidité dans nos maisons.

Votre cheminée est-elle ramonée??

Souvent quand l'hiver se termine et que le beau temps arrive, nous profitons du beau temps dehors, nous n'avons pas été choyés cette année et nous oublions le ramonage de notre cheminée.

Consignes pour diminuer les risques de feux de cheminée :

- a- Ramoner votre cheminée à tous les ans;
- b- Ne brûler pas vos vidanges, dans votre foyer. Les papiers cirés, papiers glacés sont les pires contribuables pour colmater votre cheminée de créosote. **Recycler plutôt !!**
- c- Brûler seulement du bois sec (au moins 1 an à l'air, et recouvert contre la pluie); et
- d- Ne laisser jamais votre foyer sans surveillance.

En suivant ces simples règles, vous vous assurez de ne pas avoir de problèmes.

Saviez-vous que la Municipalité vous offre les brosses de différentes dimensions et les tiges pour que vous fassiez votre propre ramonage. Contactez les travaux publics pour les réserver. (C'est gratuit!)

Aussi n'oubliez pas le règlement municipal le no. 2008-153 qui vous oblige de ramoner votre cheminée au moins une fois l'an. Vous devez aviser la Municipalité que cela a été fait, en vous servant du formulaire que vous trouverez sur le site municipale www.municipalite.labelle.qc.ca ou vous le procurer à la Municipalité, ou encore lorsque vous irez chercher les brosses au garage municipal.

Soyez sécuritaire, et ramenez annuellement.....

le directeur du service, Stephen Potts

IL ÉTAIT UNE FOIS UN LIVRE....



Taylor, Jill Bolte. Voyage au-delà de mon cerveau : une neuro-anatomiste victime d'un accident cérébral raconte ses incroyables découvertes, Paris : J.-C. Lattès, 2009.

Nonobstant la lecture des trois premiers chapitres qui est très ardue, ce livre recèle une exploration fascinante du cerveau. Nous suivons, avec un intérêt passionnant, un accident cérébral et son lent mais combien incroyable rétablissement. Avec beaucoup de générosité, Jill Taylor nous raconte le long cheminement qu'elle a dû faire pour retrouver la pleine capacité de son hémisphère gauche.



Laurent, Eric. La mort vous a choisi, [Paris] : Plon, 2009, 268 p.

Un remarquable thriller d'Eric Laurent, grand reporter international, analyste politique. Pour cette fiction, les lecteurs sont bien servis avec les connaissances incroyables d'Eric Laurent. L'histoire, en est une diabolique qui frise le machiavélisme. Sans dévoiler la conclusion, elle est certe surprenante, et même démoniaque!!!

Coben, Harlan. Sans un mot, Paris : Belfond, 2009, 410 p.

Voilà un thriller qui m'a agréablement surprise. Je peux dire, sans me tromper, qu'Harlan Coben peut dorénavant être cité parmi les auteurs à succès comme James Patterson, Robin Cook... Son roman défile sur un rythme d'enfer ou l'action palpite à toutes les pages.

Silvy Bissonnette





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

819-681-3371

NATHALIE ROBSON, POSTE 5021



Bibliothèque Lancia-Monette

Si vous désirez vous inscrire à la bibliothèque, n'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence. L'abonnement est gratuit pour les résidents/contribuables ainsi que l'accès aux postes informatiques et au réseau Internet sans fil.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30

Mercredi : 12h30 à 16h30

Jeudi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30

Vendredi : 10 à 12h et 12h30 à 16h30

Samedi : 9h à 12h30

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, directrice, au 819-681-3371, poste 5021 ou par courriel : labelle@crsbpl.qc.ca.

Vous pouvez également consulter notre page web : www.reseaubibliodुquebec.qc.ca/labelle

les journées de la culture

Les activités sont gratuites! Nous vous attendons en grand nombre!

Samedi 26 septembre

À la salle Wilfrid-Machabée de 10h à 11h
Pour les 2 à 10 ans

Cirq et Fantaisie présente : Painchô. Offrez vous ce spectacle varié incluant magie, jonglerie, clownerie et performances de cirque.



À la salle Valiquette de 13h à 15h
Pour les 8 à 12 ans

Atelier de peinture sur taie d'oreiller avec Mmes Louise D'aigle, Danielle Bourassa et Lise Carmel
Réservations au 819-681-3371, poste 5021



À la salle Valiquette de 19h à 20h30
Pour adultes

Histoires de racines avec Yvon Boutin, conteur. Originaire de l'Abitibi, M. Boutin nous raconte ses racines : son père, l'histoire de monsieur Beau Blanc, un bûcheux « spécial », celle du Bonhomme qui n'avait jamais rencontré la fatigue et plus encore! En 2005, il se mérite le prix du conteur de la relève dans le cadre du festival des contes De Bouche à oreille de Montréal.



CIRCUIT PATRIMONIAL

Le 20 août dernier, une cinquantaine de personnes étaient présentes pour l'inauguration de la première phase des vestiges du Canadien Pacifique. Pour vous rendre au site, rendez-vous au parc des Cheminots, empruntez la piste cyclable et vous y trouverez les indications pour accéder au site. Vous y ferez un véritable retour dans le temps, c'est un site à découvrir ! Un gros merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de cette première phase.

“Le Wabano”

Sur la “section Labelle” c'est-à-dire le tronçon “Labelle-Mont-Laurier”, le “fret” (convoi qui transporte les marchandises) est surtout connu sous l'appellation “**le Wabano**”. Tous les employés du Canadien Pacifique qui oeuvrent sur ce “fret”, pour eux c'est travailler sur “**le Wabano**”.

“**Wabano**”, en langage Cri signifie « **sorcier** », en langage Atikamek et Algonquin il signifie « **l'étoile du matin** ».



Le dépôt de Labelle

Transformations importantes...

En 1909, le train fait son entrée à Mont-Laurier. Le village de Labelle étant situé à mi-chemin entre Montréal et Mont-Laurier, la compagnie du Canadien Pacifique décide de transformer ses installations à Labelle et d'en faire un véritable dépôt ferroviaire, qui deviendra dans l'avenir un des plus achalandés au Canada. D'abord, elle acquiert des terrains, construit un garage équipé pour réparer les locomotives : quatre portes d'entrée, un “*pit*” utilisé pour atteindre le dessous des locomotives, etc. Une table tournante est installée à l'entrée du garage, à côté de celui-ci un nouveau château d'eau s'élève vers le ciel. Tout près du chemin qui conduit à La Macaza, une chute à charbon est construite et ce sera la seule à exister entre Saint-Jérôme et Mont-Laurier. Des voies d'évitement sont ajoutées à celle d'une capacité de 30 wagons qui est déjà en place.

Autres modifications ...

L'année 1942 est témoin de transformation importante au dépôt de Labelle. La compagnie Canadien Pacifique veut modifier ses méthodes d'opération, un “**Y**” (weye) doit être aménagé pour remplacer éventuellement la table tournante. Ce projet préconise donc l'achat de plusieurs terrains et doit être accepté par les citoyens concernés et par la municipalité du Village de Labelle.

Le 1^{er} juin 1942, le conseil municipal est prêt à donner son accord à ce projet, à la condition que les propriétaires des terrains qui seront touchés par ce projet soit dédommagés, que la compagnie ouvre quelques rues permettant de traverser la ligne et en ferme d'autres devenues inutiles.

Le 8 septembre 1942, suite à des amendements apportés au projet initial présenté par le Canadien Pacifique, la municipalité accepte le projet de la confection d'un “**Y**”.

Le “**Y**” réalisé, la table tournante est devenue inutile et est relocalisée à Grand-Mère en Mauricie où elle sera utilisée durant plusieurs années. Sa fondation originale en ciment demeure sur place et est enterrée.

Quant au garage et au château d'eau ils disparaissent vers 1960, le garage est vendu à un M. Roland Gaudreault et est démoli, le château d'eau est renversé et enlevé. Tout comme les fondations de la table tournante, celles du garage et du réservoir rappellent plusieurs souvenirs. Ces vestiges que l'on admire aujourd'hui et qui fête cette année leur 100^e anniversaire, sont une richesse patrimoniale régionale importante et nous rappelle que le “**Train du Nord**” du curé Labelle passait ici à Labelle.

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

DÎNERS DE L'AMITIÉ

Les dîners de l'amitié sont de retour et vous convient à leur repas du midi tous les 1^{er} mercredis de chaque mois à compter du 7 octobre 2009.

Pour information : Madame Françoise Brisson,
responsable des dîners de l'Amitiés
819-686-2727

LE COMITÉ D'HORTICULTURE ET D'EMBELLISSEMENT DE LABELLE

Nous vous proposons d'aller au Jardin botanique pour voir l'exposition de centaines de citrouilles toutes décorées. C'est à voir absolument.

Quand : le 10 octobre
Prix : 50\$ (autobus et entrée au jardin)
Pour vous inscrire : Louise Gaudreault au 819-686-2173

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

Grande vente d'automne

Grande vente d'automne au Comptoir d'Entraide de Labelle

Tous nos vêtements d'automne et d'hiver, sacs à main et souliers pour toute la famille seront réduits, ainsi que certains articles pour la maison.

À compter du lundi le 21 septembre de 9h à 16h au 127, rue du Collège à Labelle.

Pour information:
819-686-1878

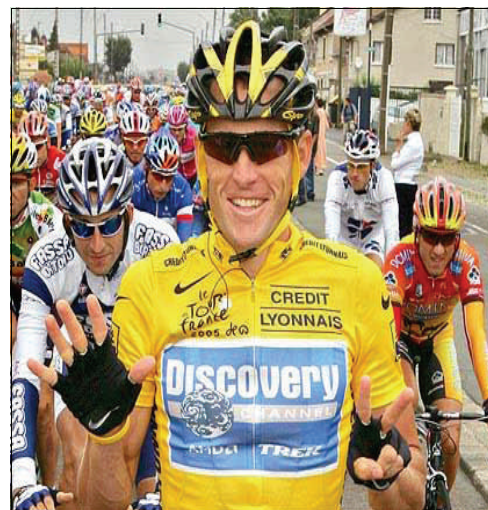
Venez nous voir!

LANCE ARMSTRONG SERA DANS LA RÉGION DE MONT-TREMBLANT LE 11 SEPTEMBRE 2009

Pour une deuxième année, le grand cycliste Lance Armstrong, plusieurs fois champion du Tour de France, participera à un événement dans la région de Mont-Tremblant, soit le Tour de Lance.

Avec une cinquantaine de cyclistes, il fera le tour d'un circuit en vélo à travers les municipalités de La Conception, Brébeuf, Huberdeau, Arundel et Mont-Tremblant. Il s'agit d'une initiative de l'Institut des Cèdres et d'organismes locaux et qui permettra d'amasser des fonds pour la recherche contre le cancer.

Cet événement générera des retombées médiatiques internationales pour toute la région et permettra d'attirer les amateurs de vélo sur notre territoire. Le départ se fait près de Station Mont-Tremblant et les amateurs pourront s'installer le long du parcours pour voir passer Lance Armstrong et le peloton de cyclistes. Surveillez les journaux pour plus de détails à ce sujet.



SYMPOSIUM DE PEINTURE LE CAMPAGN'ART

Ne manquez pas la 3^{ième} édition du symposium de peinture le Campagn'Art

Date : le samedi 12 septembre et dimanche 13 septembre
Lieu : Gymnase du centre communautaire de Labelle
29, rue du Couvent

Information : Danielle 819-686-1099
Louise 819-686-2285
Lise 819-686-1860



le Campagn'Art
à Labelle

NOURRI-SOURCE- HALTE ALLAITEMENT

Une halte allaitement vise à encourager toutes les mères qui allaitent. Ce sont des moments privilégiés qui permettent de faire un brin de jasette avec d'autres personnes qui vivent des réalités semblables, d'échanger sur nos nuits courtes et de sortir de notre nid.

Ces rencontres sont l'occasion pour les femmes enceintes qui désirent allaiter, de démystifier ce qu'est l'allaitement et voir concrètement des mamans et leur bébé à l'œuvre. Pour celles qui allaitent, c'est l'endroit idéal pour trouver réponses à vos questions.

Sur place, une infirmière du CLSC peut peser vos bébés. Une marraine d'allaitement de Nourri-source est toujours présente.

Bienvenue aux mères enceintes, aux nouvelles mamans, aux pères, aux grands-parents et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Prochaines activités : **S.O.S. bébé**

Date : Le mardi 13 octobre

Heure : 9 h 30 à 11 h 30

Lieu : CLSC de Labelle

Le siège d'auto avec le policier

Le mardi 9 novembre

9 h 30 à 11 h 30

Infos : Rebecca L'Espérance
819-686-1061

Merci à notre commanditaire
Pharmacie Pascal Cormier,
Proxim de Labelle

LE COMITÉ D'HORTICULTURE ET D'EMBELLEMENT DE LABELLE

JARDIN BOTANIQUE - EXPOSITION DE CITROUILLES DÉCORÉES

Le comité d'horticulture et d'embellissement vous propose une sortie des plus agréable et qui vaut le détour. Il s'agit d'une visite du Jardin Botanique lors de l'exposition des citrouilles toutes décorées

Date: Le samedi 10 octobre 2009

Coût: 50\$ Transport en autobus et entrée au jardin

Inscription: Louise Gaudreault , 819-686-2173



CORPS DE CADETS 2000 LABELLE HAUTES-LAURENTIDES

Inscription pour les jeunes de 12 à 18 ans

Tu as 12 à 18 ans, tu es une fille ou un garçon, tu as le goût de vivre et de faire quelque chose de différent en plus qui est **gratuit** ?

Le Corps de cadets 2000 Labelle-Hautes-Laurentides peut t'aider.

Viens nous rencontrer les vendredis à la salle Wilfrid-Machabée de l'hôtel de ville de Labelle à 19 h 30.

Reprise des activités : Les activités ont repris depuis le vendredi 4 septembre dernier

Offre d'emploi pour instructeurs :

Vous avez envie de travailler avec des jeunes, nous avons la solution pour vous. Le corps de cadets est à la recherche d'instructeurs pour la nouvelle année. Que vous ayez une formation, que vous ayez été cadet dans le passé ou tout simplement le goût d'apprendre, on vous attend. De la formation est disponible.

Communiquez avec Capt. Jean-Marc Deschamps, cmdt 2009-2010 au 819-686-2919

Assemblée générale du comité civil :

11 septembre 2009 à 19 h

Invitation à tous ceux qui ont le goût de s'impliquer avec le corps de cadets : membres du comité et bénévoles.

Au plaisir !

CERCLE DE FERMÈRE DE LABELLE

C'est au congrès provincial de Rimouski les 10-11-12 juillet dernier que fût dévoilé le grand thème de cette année 2009-2010.

Chère membre, hommage aux femmes qui ont traversé avant nous le rêve de plusieurs générations.

Il y a une raison à ton existence, tu es unique.

Tu as le temps ? T'as du talent ? Dessine un plan, fais ton métier.

Le demain des CFQ c'est ton affaire !

Et le demain du Cercle de Labelle qui fêtera son 75^{ème} anniversaire le 7 octobre 2010, c'est l'affaire de nous toutes et tous...à Labelle.

Notre prochaine assemblée aura lieu le jeudi 10 septembre à 13 h à la salle Wilfrid-Machabée. Le jeudi à cause de la réunion de mercredi en après-midi au sujet du Manoir Labellois. Plusieurs de nos membres seront à cette réunion.

Au programme :Artisanat : petit carnet porte-aiguilles

En cuisine : une belle tarte aux pommes du Québec (la recette que vous réussissez le mieux)

Pour notre mini-exposition, n'oubliez pas d'apporter les trésors que vous avez réalisés cet été.

Vous pouvez encore devenir membre pour 2009-2010 jusqu'au début décembre.

Information : Nicole (819) 686-1412

FABRIQUE NOTRE-DAME DE LA ROUGE :

Inscriptions aux catéchèses

Viens vivre les aventures de Voitou, Solo, Pinceau, Coupd'Vent et Duo

Quand s'inscrire :

Dès maintenant

Quand ça commence :

Milieu septembre

À quel endroit :

Sous-sol du presbytère

À quelle fréquence les rencontres :

Une fois par mois

Jamais fait de catéchèse ?:

Les rencontres seront après l'école de 15 h 05 à 16 h 30

Tu en a fait l'an passé ou une autre année :

Les rencontres seront le samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Tu as fait ta première communion ?

Tu aimerais participer à des projets, missionnaire, de partage, des visites aux personnes âgées, handicapés ou monter une activité pour les petits enfants

Inscris-toi, un vendredi par mois de 6 h 30 à 8 h

Pour les inscriptions :

Carole Beaudry

Au travail :

819-686-2023

À la maison :

819-686-5551

Au plaisir de vous parler

MAISON DES JEUNES DE LABELLE

Le tournoi de balle au profit de la MDJ Labelle qui avait lieu du 7 au 9 août dernier a permis d'amasser plus de 2 000 \$. Ce montant servira à payer une partie de l'hypothèque de la maison ainsi que l'achat de matériel.

De la part des animateurs et des jeunes, un énorme merci à tous les bénévoles pour cette magnifique fin de semaine !!!!

CLUB D'ÂGE D'OR DE LABELLE

Conférence interactive en collaboration avec le CSSS des Sommets

Date :

Le 30 septembre 2009

Sujet traité :

L'ostéoporose chez l'homme et la femme, suivi d'un atelier

Professionnel :

Audrey Pouliot, nutritionniste

Ouverture officielle de la saison 2009-2010 : Le jeudi 10 septembre 2009

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
09	09	19h	Les grands thés de chine (dégustation)	Marc-André Latour	Salle Valiquette
09	10	13h	Assemblée	Cercle de Fermière de Labelle	Salle Wilfrid Macchabée
09	10		Ouverture de la saison 2009-2010	Club d'âge d'or de Labelle	
09	11	19h	AGA du Comité civil	Corps de cadets 2000 Labelle Hautes-Laurentides	
09	11		Lance Armstrong à Mont-Tremblant		Station Mont-Tremblant
09	12-13		Symposium de peinture le Campagn'art	Gymnase du centre communautaire de Labelle	
09	12-13		Enduro-cross	Championnat d'enduro Canadien	
09	13		Début des mises en candidature	Élections 2009	Municipalité de Labelle
09	21	9h à 16h	Grande vente d'automne	Comptoir d'Entraide	
09	21	20h	Assemblée du conseil	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid Machabée
09	26	10h à 11h	Cirq et fantaisie présente: Painchô	Municipalité de Labelle—bibliothèque	Salle Wilfrid Machabée
09	26	13h à 15h	Atelier de peinture sur taie d'oreiller	Municipalité de Labelle—bibliothèque	Salle Valiquette
09	26	19h à 20h30	Histoires de racines avec Yvon Boutin, conteur	Municipalité de Labelle—bibliothèque	Salle Valiquette
09	28		Collecte des gros rebuts		Labelle
09	30		L'ostéoporose chez l'homme et la femme	Club d'âge d'or de Labelle	
10	02		Fin de la période de mise en candidature	Élections 2009	Municipalité de Labelle
10	07		Début des dîners de l'Amitiés	Dîners de l'Amitiés	Salle Wilfrid Machabée
10	10		Sortie au Jardin botannique	Comité d'Horticulture et d'embellissement de Labelle	Montréal
10	13	9h30 à 11h30	SOS bébé	Nourri-Source—halte allaitement	CLSC de Labelle
11	09	9h30 à 11h30	Le siège d'auto avec le policier	Nourri-Source—halte-allaitement	CLSC de Labelle

**Nous vous
souhaitons une
belle rentrée!**

